Ville de Saguenay

SERVICE DU GREFFE

Avis public

Le 3 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-39 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES.

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 5 juin 2025.

L'assistante-greffière de la Ville,

ANNIE JEAN

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2025-39 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Règlement numéro VS-R-2025-39 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations, le 3 juin 2025.

PRÉAMBULE

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay a adopté le 2 juin 2014 le règlement numéro VS-R-2014-54 ayant pour objet de fixer la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire modifier le règlement VS-R-2014-54;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 6 mai 2025.

À CES CAUSES, il est déclaré ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2.- REMPLACER l'article 10.3 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 10.3-

TARIFICATION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, LA FOURNITURE DE SERVICES OU DE BIENS PAR LE SERVICE DE POLICE

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIF
Vérification des antécédents judiciaires ou certificat de bonne conduite	86,42 $ (tarif 2024) Le tarif est indexé annuellement selon la fluctuation de l'indice général des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada, pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente.
Demande de pardon	
Taux d'alcoolémie	

Vérification des antécédents judiciaires pour les chauffeurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobile	Tel que fixé par le Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, chapitre T-11.2, r. 4)
Taux horaire policier (minimum 4 heures)	110,00 $
Taux horaire gestionnaire	110,00 $
Taux horaire véhicule	100,00 $
Taux horaire VTT, bateau, moto ou motoneige	100,00 $
Repas des policiers, lorsque requis	Selon convention collective en vigueur
Vérification d'un numéro de série (par véhicule)	150,00 $
Gestion des appels de remorquage	10,00 $
Prise d'empreintes digitales	25,00 $
Copie supplémentaire d'un résultat d'une vérification des antécédents judiciaires ou d'un certificat de bonne conduite	10,00 $
Présence d'un policier incluant un véhicule lors de la fermeture de route à la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable	65,00 $ / heure Selon entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

Par le suivant :

ARTICLE 10.3-

TARIFICATION POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX, LA FOURNITURE DE SERVICES OU DE BIENS PAR LE SERVICE DE POLICE

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIF
Vérification des antécédents judiciaires ou certificat de bonne conduite	87,80 $ (tarif 2025) Le tarif est indexé annuellement selon la fluctuation de l'indice général des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada, pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre de l'année précédente.
Demande de pardon	
Taux d'alcoolémie	
Vérification des antécédents judiciaires pour les chauffeurs visés par le transport rémunéré de personnes par automobile	Tel que fixé par le Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, chapitre T-11.2, r. 4)
Taux horaire policier (minimum 4 heures)	110,00 $
Taux horaire gestionnaire	110,00 $
Taux horaire véhicule	100,00 $
Taux horaire VTT, bateau, moto ou motoneige	100,00 $
Repas des policiers, lorsque requis	Selon convention collective en vigueur
Vérification d'un numéro de série (par véhicule)	150,00 $
Gestion des appels de remorquage	10,00 $
Prise d'empreintes digitales	25,00 $

Copie supplémentaire d'un résultat d'une vérification des antécédents judiciaires ou d'un certificat de bonne conduite	10,00 $
Présence d'un policier incluant un véhicule lors de la fermeture de route à la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable	65,00 $ / heure Selon entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

ARTICLE 3.- REMPLACER l'article 24 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 24.- NATATION

ARTICLE 24.- NATATION

DÉTAIL	TARIF
Location de la piscine du Foyer des loisirs (incluant 2 sauveteurs)	203,50 $/h
Sauveteur additionnel	65,75 $/h

La facturation sera réalisée au prorata des heures réellement réservées.

Les paiements effectués d'avance pour des heures de location non encore utilisées seront sujets à ajustement si la tarification du service est modifiée. Une facturation additionnelle sera alors émise.

Programme aquatique pour les jeunes *

PROGRAMME	TARIF (non taxable)
Programme préscolaire (Croix-Rouge)	16,50 $/h
Programme scolaire (Croix-Rouge)	9,35 $/h

Programme aquatique adulte *

PROGRAMME	TARIF
Aquaforme / Aquagym / Aquaprofond / Programme âge d'or ou maison et cours essentiel	6,05 $/h

Bains libres

DÉTAIL	TARIF
À la pièce (55 minutes)	Adulte : 4,80 $ Jeune (13 à 17 ans) : 3,00 $ 12 ans et moins : gratuit
Livret (15 entrées)	Adulte: 56,65 $ Jeune (13 à 17 ans) : 42,40 $ 12 ans et moins : gratuit
Achat - Bonnet de bain	Tarif unique : 5,50 $

* Le coût de chaque activité sera établi en fonction des taux horaires ci-dessus multipliés par le nombre d'heures prévues pour chaque cours. L'inscription à ces cours doit se faire pour le bloc d'heures totales prévues au programme. Le calendrier officiel sera remis au moment de l'inscription.

Par le suivant :

ARTICLE 24.- NATATION

DÉTAIL	TARIF
Location de la piscine du Foyer des loisirs (incluant 2 sauveteurs)	203,50 $/h
Sauveteur additionnel intérieur	65,75 $/h
Location des piscines extérieures (incluant 2 sauveteurs) *	70,00 $/h
Location des piscines extérieures (incluant 1 sauveteur) *	35,00 $/h
Location des piscines extérieures (frais minimum)	35,00 $/h
Sauveteur additionnel extérieur	35,00 $/h

* Une preuve de qualification de sauveteur fournie par le locateur sera exigée.

La location des piscines extérieures est disponible seulement hors des heures d'ouverture régulière.

La facturation sera réalisée au prorata des heures réellement réservées.

Les organismes reconnus dont la clientèle est composée de 17 ans et moins et dont l'activité est liée à l'exécution de leur mandat auront droit à la gratuité.

Les paiements effectués d'avance pour des heures de location non encore utilisées seront sujets à ajustement si la tarification du service est modifiée. Une facturation additionnelle sera alors émise.

Programme aquatique pour les jeunes *

PROGRAMME	TARIF (non taxable)
Programme préscolaire (Croix-Rouge)	18,15 $/h
Programme scolaire (Croix-Rouge)	10,30 $/h

Programme aquatique adulte *

PROGRAMME	TARIF
Aquaforme / Aquagym / Aquaprofond / Programme âge d'or ou maison et cours essentiel	6,65 $/h

Bains libres

DÉTAIL	TARIF
À la pièce (55 minutes)	Adulte :5,22 $ Jeune (13 à 17 ans) : 3,25 $ 12 ans et moins : gratuit
Livret (15 entrées)	Adulte: 62,30 $ Jeune (13 à 17 ans) : 46,65 $ 12 ans et moins : gratuit
Achat - Bonnet de bain	Tarif unique : 5,50 $

* Le coût de chaque activité sera établi en fonction des taux horaires ci-dessus multipliés par le nombre d'heures prévues pour chaque cours. L'inscription à ces cours doit se faire pour le bloc d'heures totales prévues au programme. Le calendrier officiel sera remis au moment de l'inscription.

ARTICLE 4.- REMPLACER l'article 25 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 25.- PATINAGE / GLACES

Patinage libre dans les arénas

DÉTAIL	TARIF
À la pièce	Adulte : 3,47 $ 65 ans et plus : 2,60 $ Étudiants : 2,60 $ Jeune (6 à 17 ans) : 2,00 $ (non taxable) 5 ans et moins : gratuit
Carte (20 entrées)	27,50 $
Carte « Patinage libre Saguenay » 1er janvier au 31 décembre	67,10 $ / an

Location de glace dans les arénas *

DÉTAIL	TARIF
À contrat	Jour : 118 $ / heure Soir : 189 $ / heure
Occasionnel	Jour : 142 $ / heure Soir : 229 $ / heure
Organisme reconnu par la Ville - Activité régulière (17 ans et moins) *	Gratuit
Institution scolaire et organisme sportif reconnu par la Ville : Écoles de sports, cliniques ou camps de perfectionnement	95 $ / heure
Tournoi	95 $ / heure
Mini aréna (Foyer des loisirs)	102 $ / heure

* Comprend les camps d'entrainement de début de saison, les pratiques et les parties en saison régulière, les séries éliminatoires et la formation des entraineurs et des arbitres.

Location de patinoires extérieures

DÉTAIL	TARIF
Réservation en dehors des heures d'ouverture	44 $ / heure

Les paiements effectués d'avance pour des heures de glace non encore utilisées seront sujets à ajustement si la tarification du service est modifiée. Une facturation additionnelle sera alors émise.

Par le suivant :

ARTICLE 25.- PATINAGE / GLACES

Patinage libre dans les arénas

DÉTAIL	TARIF
À la pièce	Adulte : 3,48 $ 65 ans et plus : 2,60 $ Étudiants : 2,60 $ Jeune (6 à 17 ans) : 2,00 $ (non taxable) 5 ans et moins : gratuit
Carte (20 entrées)	28,00 $
Carte « Patinage libre Saguenay » 1er septembre au 30 avril	68,30 $ / an

Location de glace dans les arénas *

DÉTAIL	TARIF
À contrat	Jour : 130 $ / heure Soir : 208 $ / heure
Occasionnel	Jour : 156 $ / heure Soir : 252 $ / heure
Organisme reconnu par la Ville - Activité régulière (17 ans et moins) *	Gratuit
Institution scolaire et organisme sportif reconnu par la Ville : écoles de sports, cliniques ou camps de perfectionnement	105 $ / heure
Tournoi	105 $ / heure
Mini aréna (Foyer des loisirs)	112 $ / heure

* Comprend les camps d'entrainement de début de saison, les pratiques et les parties en saison régulière, les séries éliminatoires et la formation des entraineurs et des arbitres.

Location de patinoires extérieures

DÉTAIL	TARIF
Réservation en dehors des heures d'ouverture	45 $ / heure

Les paiements effectués d'avance pour des heures de glace non encore utilisées seront sujets à ajustement si la tarification du service est modifiée. Une facturation additionnelle sera alors émise.

ARTICLE 5.- REMPLACER l'article 25.1 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 25.1- ACTIVITÉS SUR BÉTON

Location de la surface bétonnée dans les arénas

DÉTAIL	TARIF
Hockey dek	44,00 $ / heure

Frais supplémentaires pour la surface bétonnée

SERVICE	TARIF
Transport de matériel : - Arrondissement Jonquière - Arrondissement Chicoutimi	 634,10 $ chaque aréna 1 140,40 $ chaque aréna
Montage et démontage des bandes	823,60 $ chaque aréna

Par le suivant :

ARTICLE 25.1- ACTIVITÉS SUR BÉTON

Location de la surface bétonnée dans les arénas

DÉTAIL	TARIF
Hockey dek	45 $ / heure

Frais supplémentaires pour la surface bétonnée

SERVICE	TARIF
Transport de matériel : - Arrondissement Jonquière - Arrondissement Chicoutimi	 645,50 $ chaque aréna 1 160,95 $ chaque aréna
Montage et démontage des bandes	838,45 $ chaque aréna

ARTICLE 6.- REMPLACER l'article 25.2 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 25.2 - TARIFICATION POUR LES ÉVÉNEMENTS DANS LES ARÉNAS

	CENTRE GEORGES-VÉZINA	PALAIS DES SPORTS
Frais fixes		
Location aréna, promoteur domicilié (événements payants)	5 955 $/jour	5 185 $/jour
Frais de ménage	Inclus	Inclus
Scène	Scène 2 200 $	Scène 2 200 $
Plancher	Plancher 2 750 $	Plancher 2 750 $
Frais variables		
Divers	Vendeurs, percepteurs, placiers, branchement électrique, baies vitrées, sécurité et construction de module supplémentaire : aux frais du locataire selon ses besoins.	Vendeurs, percepteurs, placiers, branchement électrique, baies vitrées, sécurité et construction de module supplémentaire : aux frais du locataire selon ses besoins.

	FOYER DES LOISIRS, ARÉNA MARINA-LAROUCHE, CENTRE DES SPORTS JEAN-CLAUDE-TREMBLAY, PAVILLON DE L'AGRICULTURE, PAVILLON SPORTIF DE KÉNOGAMI, ARÉNAS DE LA BAIE
Frais fixes	
Location aréna, promoteur domicilié (événements payants)	2 820 $/jour
Frais de ménage	Inclus
Scène	Scène 2 200 $
Plancher	Aucun Plancher
Frais variables	
Divers	Vendeurs, percepteurs, placiers, branchement électrique, baies vitrées, sécurité et construction de module supplémentaire: aux frais du locataire selon ses besoins.

Par le suivant :

ARTICLE 25.2 - TARIFICATION POUR LES ÉVÉNEMENTS DANS LES ARÉNAS

	CENTRE GEORGES- VÉZINA	**PALAIS DES SPORTS**
Frais fixes		
Location aréna, promoteur domicilié (événements payants)	6 062 $/jour	5 278 $/jour
Frais de ménage	Inclus	Inclus
Scène	2 240 $	2 240 $
Plancher	2 800 $	2 800 $
Frais variables		
Divers	Vendeurs, percepteurs, placiers, branchement électrique, baies vitrées, sécurité et construction de module supplémentaire : aux frais du locataire selon ses besoins.	Vendeurs, percepteurs, placiers, branchement électrique, baies vitrées, sécurité et construction de module supplémentaire : aux frais du locataire selon ses besoins.

	FOYER DES LOISIRS, ARÉNA MARINA- LAROUCHE, CENTRE DES SPORTS JEAN-CLAUDE-TREMBLAY, PAVILLON DE L'AGRICULTURE, PAVILLON SPORTIF DE KÉNOGAMI, ARÉNAS DE LA BAIE
Frais fixes	
Location aréna, promoteur domicilié (événements payants)	2 870 $/jour
Frais de ménage	Inclus
Scène	2 240 $
Plancher	2 800 $

Frais variables	
Divers	Vendeurs, percepteurs, placiers, branchement électrique, baies vitrées, sécurité et construction de module supplémentaire: aux frais du locataire selon ses besoins.

ARTICLE 7.- REMPLACER l'article 25.4 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 25.4- TARIFICATION APPLICABLE POUR LES ACTIVITÉS EN GYMNASE

École secondaire des Grandes Marées

DÉTAIL	TARIF
Tarification à l'heure	Adulte : 4,80 $ Jeune (13 à 17 ans) : 3,00 $ (non taxable) 12 ans et moins : gratuit
Tarification par ½ supplémentaire	Adulte : 2,40 $ Jeune (13 à 17 ans) : 1,50 $ (non taxable) 12 ans et moins : gratuit

Centre Price

DÉTAIL	TARIF
Tarification à l'heure	10,35 $

Par le suivant :

ARTICLE 25.4- TARIFICATION APPLICABLE POUR LES ACTIVITÉS EN GYMNASE

École secondaire des Grandes Marées

DÉTAIL	TARIF
Tarification à l'heure	Adulte : 5,22 $ Jeune (13 à 17 ans) : 3,25 $ (non taxable) 12 ans et moins : gratuit
Tarification par ½ supplémentaire	Adulte : 2,64 $ Jeune (13 à 17 ans) : 1,75 $ (non taxable) 12 ans et moins : gratuit

Centre Price

DÉTAIL	TARIF
Tarification à l'heure	10,55 $

ARTICLE 8.- REMPLACER l'article 33 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 33.- TARIFICATION EN BIBLIOTHÈQUE

Service de photocopie (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Photocopie et/ou impression	Noir et blanc : − (lettre ou légal) : 0,15 $ / copie − (11X17) : 0,40 $ / copie Couleur : − (lettre ou légal) : 0,45 $ / copie − (11X17) : 0,90 $ / copie
Recto verso	2 fois le nombre total

Service de télécopie et numérisation (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Télécopie	Envoi : 1,25 $ / document plus 0,15 $ par page Réception : 1,25 $ / document
Numérisation	Gratuit Plus coût de photocopie, s'il y a lieu

Abonnement : Carte accès Saguenay (valide 2 ans) (non taxable)

	TARIF
Résident (tous les résidents ou les organismes résidents)	Gratuit
Non résident	65 $ / 2 ans
Organisme non résident	125 $ / 2 ans
Remplacement carte perdue	3 $ / carte

Frais pour prêt (taxes incluses)

	TARIF
Prêt externe	
Document papier	Gratuit
CD et DVD	Gratuit
Location (best-seller)	3 $ / document
Autres (jeux)	Gratuit
Prêt interne	
Ipad	Gratuit
Ordinateur portable	Gratuit
Écouteurs et petits équipements	Gratuit

Frais de retard (non taxables)

	TARIF	FRAIS MAXIMUM PAR DOCUMENT
Document papier	0,20 $ / jour	2 $ / document
CD et DVD	0,20 $ / jour	2 $ / document
Location (best-seller)	0,50 $ / jour	5 $ / location
Autres	0,20 $ / jour	2 $ / document
Équipement	0,50 $ / jour	5 $ / location
Perte de privilège d'emprunt	5 $	
Frais maximums par usager	Sans best-seller : 30 $ Avec best-seller : 39 $	
Personne à mobilité réduite (carte privilège)	Gratuit	
IPad	1 $ / heure	10 $

Frais pour item perdu ou brisé (non taxables)

	TARIF
Document papier	Coût du livre + frais d'administration
Livre pour adulte non évalué	21 $ + frais d'administration
Livre pour enfant non évalué	10,50 $ + frais d'administration
Document Audio / DVD non évalué	16 $ + frais d'administration
Réparation document papier	Coût réel
Autres	Au coût réel de l'équipement + frais d'administration
Frais d'administration	3,50 $
CD ou DVD	Coût du CD ou du DVD + frais d'administration

Autres frais (taxes incluses)

	TARIFICATION
Réservation	Gratuit
Réservation non honorée	Gratuit
Location d'un ordinateur abonné	Gratuit 6 heures de réservation maximum Illimité si ordinateurs disponibles
Location d'un ordinateur non abonné	15 minutes gratuites 4 $ / heure

Procédure de facturation

- Document en retard

… LA DATE DE RETOUR PRÉVUE	TYPE D'AVIS	ENVOYÉ PAR	SUITE DES CHOSES	FRAIS PAR DOCUMENT (voir page 13)
30 jours après…	Avis de retard	Courrier[1]	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)

90 jours après…	Avis de retard	Courrier	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
180 jours après…	Facturation	Courrier	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
			Documents perdus ou brisés	Coût du document + Frais d'administration
210 jours après…	Mise en demeure	Courrier	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
			Documents perdus ou brisés	Coût du document + frais d'administration
1 095 jours (3 ans) après…	Suppression des frais et amendes au dossier			
1. Pour les usagers nous ayant communiqué une adresse courriel, il s'agit de leur quatrième avis et pour les autres leur premier.				

- Document brisé ou déclaré perdu par un usager

… LA DATE DE DÉCLARATION	TYPE D'AVIS	ENVOYÉ PAR	FRAIS PAR DOCUMENT
Jour même de…	Facturation	Au comptoir	Coût du document + frais d'administration
180 jours après…	Facturation	Courrier	Coût du document + frais d'administration
210 jours après…	Mise en demeure	Courrier	Coût du document + frais d'administration
1 095 jours (3 ans) après…	Suppression des frais et amendes au dossier		

Service de PEB – Prêt entre bibliothèques

- Le service de PEB est offert gratuitement.
- Des frais pourraient être exigés à l'emprunteur si la bibliothèque prêteuse réclame des frais (transport, assurance, photocopies, amendes pour retard, remboursement pour livre perdu).
- Des frais pourraient être réclamés à la bibliothèque emprunteuse pour remboursement de livre perdu.

Ateliers d'éveil aux arts

ATELIER	TARIF
Atelier d'arts plastiques/théâtre/danse/musique	Coût réel
Atelier d'arts plastiques : poterie	Coût réel

Activité d'animation tenue dans les bibliothèques de Saguenay

	TARIF
17 ans et moins possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et moins ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	2 $ / activité (non taxables)
17 ans et plus possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit

17 ans et plus ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	5 $ / activité (taxes incluses)

Ateliers d'informatique générale

COURS	TARIF
Cours d'informatique générale	5,00 $/heure

Par le suivant :

ARTICLE 33.- TARIFICATION EN BIBLIOTHÈQUE

Service de photocopie (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Photocopie et/ou impression	Noir et blanc : − lettre ou légal : 0,15 $ / copie − 11 X 17 : 0,40 $ / copie Couleur : − lettre ou légal : 0,45 $ / copie − 11 X 17 : 0,90 $ / copie
Recto verso	2 fois le nombre total

Service de télécopie et numérisation (taxes incluses)

SERVICE	AUTRES
Télécopie	Envoi : 1,25 $ / document + 0,15 $ / page Réception : 1,25 $ / document
Numérisation	Gratuit + coût de photocopie, s'il y a lieu

Abonnement : Carte accès Saguenay (non taxable)

Carte 2 ans	TARIF
Résident (tous les résidents ou les organismes résidents)	Gratuit
Non résident	68 $ / 2 ans
Organisme non résident	130 $ / 2 ans
Remplacement carte perdue	3 $ / carte

Carte 1 ans	TARIF
Non résident	35 $ / 1 an
Organisme non résident	68 $ / 1 an
Remplacement carte perdue	3 $ / carte

Frais pour prêt (taxes incluses)

	TARIF
Prêt externe	
Document papier	Gratuit
CD et DVD	Gratuit
Location (best-seller)	3 $ / document
Autres (jeux)	Gratuit
Prêt interne	
Ipad	Gratuit
Ordinateur portable	Gratuit
Écouteurs et petits équipements	Gratuit

Frais de retard (non taxables)

	TARIF	FRAIS MAXIMUM PAR DOCUMENT
Document papier	0,20 $ / jour	2 $ / document
CD et DVD	0,20 $ / jour	2 $ / document
Location (best-seller)	0,50 $ / jour	5 $ / location
Autres	0,20 $ / jour	2 $ / document
Équipement	0,50 $ / jour	5 $ / location
Perte de privilège d'emprunt	5 $	
Frais maximums par usager	Sans best-seller : 30 $ Avec best-seller : 39 $	
Personne à mobilité réduite (carte privilège)	Gratuit	
IPad	1 $ / heure	10 $

Frais pour item perdu ou brisé (non taxables)

	TARIF
Document papier	Coût du livre + frais d'administration
Livre pour adulte non évalué	21 $ + frais d'administration
Livre pour enfant non évalué	10,50 $ + frais d'administration
Document Audio / DVD non évalué	16 $ + frais d'administration
Réparation document papier	Coût réel
Autres	Au coût réel de l'équipement + frais d'administration
Frais d'administration	3,50 $
CD ou DVD	Coût du CD ou du DVD + frais d'administration

Autres frais (taxes incluses)

	TARIFICATION
Réservation	Gratuit
Réservation non honorée	Gratuit
Location d'un ordinateur abonné	Gratuit 6 heures de réservation maximum Illimité si ordinateurs disponibles
Location d'un ordinateur non abonné	15 minutes gratuites 4 $ / heure

Procédure de facturation

- Document en retard

… LA DATE DE RETOUR PRÉVUE	TYPE D'AVIS	ENVOYÉ PAR	SUITE DES CHOSES	FRAIS PAR DOCUMENT (voir page 13)
30 jours après…	Avis de retard	Courrier[1]	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
90 jours après…	Avis de retard	Courrier	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
180 jours après…	Facturation	Courrier	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
			Documents perdus ou brisés	Coût du document + Frais d'administration
210 jours après…	Mise en demeure	Courrier	Documents retournés	2 $ 5 $ (location)
			Documents perdus ou brisés	Coût du document + frais d'administration
1 095 jours (3 ans) après…	Suppression des frais et amendes au dossier			

1. Pour les usagers nous ayant communiqué une adresse courriel, il s'agit de leur quatrième avis et pour les autres leur premier.

- Document brisé ou déclaré perdu par un usager

… LA DATE DE DÉCLARATION	TYPE D'AVIS	ENVOYÉ PAR	FRAIS PAR DOCUMENT
Jour même de…	Facturation	Au comptoir	Coût du document + frais d'administration
180 jours après…	Facturation	Courrier	Coût du document + frais d'administration
210 jours après…	Mise en demeure	Courrier	Coût du document + frais d'administration
1 095 jours (3 ans) après…	Suppression des frais et amendes au dossier		

Service de PEB – Prêt entre bibliothèques

- Le service de PEB est offert gratuitement.
- Des frais pourraient être exigés à l'emprunteur si la bibliothèque prêteuse réclame des frais (transport, assurance, photocopies, amendes pour retard, remboursement pour livre perdu).

- Des frais pourraient être réclamés à la bibliothèque emprunteuse pour remboursement de livre perdu.

Ateliers d'éveil aux arts

ATELIER	TARIF
Atelier d'arts plastiques/théâtre/danse/musique	Coût réel
Atelier d'arts plastiques : poterie	Coût réel

Activité d'animation tenue dans les bibliothèques de Saguenay

	TARIF
17 ans et moins possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et moins ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	2 $ / activité (non taxable)
17 ans et plus possédant leur carte Accès Saguenay	Gratuit
17 ans et plus ne possédant pas leur carte Accès Saguenay	5 $ / activité (taxes incluses)

Ateliers d'informatique générale

COURS	TARIF
Cours d'informatique générale	5,25 $/heure

ARTICLE 9.- REMPLACER l'article 35 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 35.- DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION À L'ÉGARD DU RÔLE D'ÉVALUATION

Lors de son dépôt, une demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre.

DESCRIPTION	TARIF
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 $	86,20 $
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 $ et inférieure ou égale à 2 000 000 $	344,70 $
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 $ et inférieure ou égale à 5 000 000 $	574,50 $
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 $	1 149,25 $
Pour toute autre demande non spécifiquement prévue	86,20 $

Pour être acceptée, une demande de révision doit être accompagnée du paiement complet fait à partir d'un des modes suivants : un chèque certifié, un mandat-poste ou un mandat de banque (traite bancaire). Celui-ci doit être fait à l'ordre de la Ville de Saguenay.

Par le suivant :

ARTICLE 35.- DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION À L'ÉGARD DU RÔLE D'ÉVALUATION

Lors de son dépôt, une demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée par ce chapitre.

DESCRIPTION	TARIF
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 $	91,00 $
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 $ et inférieure ou égale à 2 000 000 $	365,00 $
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 $ et inférieure ou égale à 5 000 000 $	608,00 $
Lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation, dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 $	1 217,50 $
Pour toute autre demande non spécifiquement prévue	91,00 $

Pour être acceptée, une demande de révision doit être accompagnée du paiement complet fait à partir d'un des modes suivants : un chèque certifié, un mandat-poste, un mandat de banque (traite bancaire) ou un paiement électronique. Celui-ci doit être fait à l'ordre de la Ville de Saguenay.

ARTICLE 10.- REMPLACER l'article 48 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 48.- BACS ROULANTS

Tarification en cas de vol, de bris et de dommages

DESCRIPTION	TARIF
Bac roulant	130.00 $
Roue	15,00 $
Couvercle	30.00 $

Par le suivant :

ARTICLE 48.- BACS ROULANTS

Tarification en cas de vol, de bris et de dommages

DESCRIPTION	TARIF
Bac roulant	130,00 $

ARTICLE 11.- SUPPRIMER l'article 49 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 49.- CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (CTBFS)

DESCRIPTION	TARIF
Utilisation du CTBFS	0,02$ / litre

Utilisation du CTBFS dans le cadre du mandat de vidange des fosses septiques	0,01$ / litre

ARTICLE 12.- REMPLACER l'article 53 du règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 53- TARIFICATION APPLICABLE AUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

	TARIFICATION À L'HEURE *
Borne de 240 volts	1,25 $

* La facturation se fait à la seconde tant que le véhicule est branché.

TARIFICATION	**NIVEAU DE CHARGE**		
	INFÉRIEUR À 90 %	**ÉGALE OU SUPÉRIEUR À 90 %**	**AUCUN NIVEAU DE CHARGE**
Borne rapide de 50 KW	**Prix à l'heure**	**Prix à l'heure**	**Prix du KW/H**
Inférieure à 20 KW	13,14 $	26,29 $	N/A
Égale ou supérieure à 20 KW	N/A	N/A	0,36 $

TARIFICATION	**NIVEAU DE CHARGE**		
	INFÉRIEUR À 90 %	**ÉGALE OU SUPÉRIEUR À 90 %**	**AUCUN NIVEAU DE CHARGE**
Borne rapide de 100 KW	**À l'heure**	**À l'heure**	**Prix du KW/H**
Inférieure à 20 KW	16,20 $	32,40 $	N/A
Égale ou supérieure à 20 KW et inférieur à 50 KW	N/A	N/A	0,47 $
Égale ou supérieure à 50 KW	N/A	N/A	0,41 $

Par le suivant :

ARTICLE 53- TARIFICATION APPLICABLE AUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

	TARIFICATION À L'HEURE *
Borne de 240 volts	1,30 $

* La facturation se fait à la seconde tant que le véhicule est branché.

TARIFICATION	**NIVEAU DE CHARGE**		
	INFÉRIEUR À 90 %	**ÉGALE OU SUPÉRIEUR À 90 %**	**AUCUN NIVEAU DE CHARGE**
Borne rapide de 50 kW	**Prix à l'heure**	**Prix à l'heure**	**Prix du kWh**
Inférieure à 20 kW	13,52 $	27,04 $	N/A
Égale ou supérieure à 20 kW	N/A	N/A	0,37 $

TARIFICATION	NIVEAU DE CHARGE		
	INFÉRIEUR À 90 %	**ÉGALE OU SUPÉRIEUR À 90 %**	**AUCUN NIVEAU DE CHARGE**
Borne rapide de 100 kW	**À l'heure**	**À l'heure**	**Prix du kWh**
Inférieure à 20 kW	16,66 $	33,32 $	N/A
Égale ou supérieure à 20 kW et inférieur à 50 kW	N/A	N/A	0,48 $
Égale ou supérieure à 50 kW	N/A	N/A	0,43 $

ARTICLE 13.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par la mairesse.

_____
Mairesse

_____
Assistante-greffière